



Intervention du 15 septembre 2020

Madame la Ministre,

De confession Lenino-marxiste, la CGT vous a écouté par conséquent religieusement et c'est avec même attention qu'elle a lu votre courrier en réponse du 11 septembre.

Des interrogations et des réserves demeurent néanmoins.

Sans hiérarchisation dans l'ordre de présentation, voici donc les points qui nous semblent devoir être explorés, approfondis et questionnés.

Nous le faisons sans prétendre à une quelconque exhaustivité. D'ailleurs, certains points - comme le télétravail – ont une réunion dédiée inscrite à l'agenda social.

Mais en précisant que le format 3 versants – adopté aujourd'hui – est celui qui nous convient.

RÔLE DES CHSCT :

Comme cela a été réaffirmé dans le courrier unitaire du 8 septembre dernier, la CGT considère que tout dans la période concoure à ce que les CHSCT puissent non seulement « être consultés à la mise en place des mesures découlant de l'application de la circulaire du 1^{er} septembre », mais que leur existence soit pérennisée.

En effet, s'il y a bien un domaine ou « le monde d'après » ne peut ressembler « à celui d'avant », c'est en matière de santé et de prévention des risques par les salariés.

Le gouvernement s'honorerait donc à revenir sur la suppression de cette instance dédiée et de plein exercice.

SUR LA SITUATION DES PERSONNELS VULNÉRABLES :

Le décret du 24 août et la circulaire du Premier ministre en date du 1^{er} septembre limitent fortement les catégories de personnels vulnérables éligibles aux ASA : la CGT demande le retour au dispositif antérieur du décret du 5 mai qui couvrait de manière bien plus satisfaisante les situations conduisant à la reconnaissance de la vulnérabilité.

Par ailleurs, la situation des personnes vivant avec des salariés vulnérables – quelle que soit leur catégorie – mérite d'être clarifiée, d'autant que la lecture des « questions/réponses » adressée hier est d'un abord assez abscons sur cette question.

Sans avoir de position entièrement tranchée à ce stade, la CGT estime qu'il ne faut pas fermer la porte à l'obtention d'ASA pour les agents partageant leur domicile avec une personne vulnérable.

SUR LA SITUATION DES PARENTS D'ENFANTS QUI NE SONT PAS ACCUEILLIS EN CRÈCHE OU MILIEU SCOLAIRE :

La CGT prend acte de l'annonce faite par le gouvernement le 9 septembre et, comme elle fait très souvent, salue avec enthousiasme la politique progressiste menée depuis mai 2017 !!!

Au-delà de la plaisanterie demeure le sujet sensible et important des agents contractuels. « L'arrêt de travail dérogatoire assorti d'indemnités journalières de sécurité sociale » garantit-il une rémunération intégralement maintenue ?

Ne serait-il pas plus judicieux – et plus juste – de leur faire également bénéficier des régimes d'ASA ?

En tout état de cause, la CGT n'acceptera pas que les personnels non titulaires se retrouvent lésés lorsqu'ils sont placés dans cette situation.

SUR LA RECONNAISSANCE DU COVID 19 EN MALADIE PROFESSIONNELLE :

La publication d'un décret est annoncée comme imminente (en fait, le 11, le décret est paru le matin même).

Premier problème majeur à nos yeux, ce texte a fait l'objet d'un processus de concertation minimaliste.

Ensuite, il nous semble que le dispositif arrêté s'avère trop restrictif et porteur d'iniquités potentielles.

Enfin, vous écrivez dans votre lettre du 11 septembre, Madame la Ministre, « qu'un comité unique de reconnaissance national dédié à la COVID 19 » va être créé « pour les salariés du secteur privé ». Vous évoquez un GT DGAFP/OS sur ce sujet pour les agents publics. Quand et pour quelles échéances conclusives ?

SUR LE JOUR DE CARENCE :

« L'application de la journée de carence, qui emporte une perte de rémunération particulièrement pour les agents qui ont de faibles salaires, peut pousser les agents à ne pas se signaler lorsqu'ils sont atteints du COVID 19 avec des symptômes bénins ou s'ils sont asymptomatiques, ou lorsqu'ils sont un cas contact. Ils continuent alors de venir au travail au risque de mettre en danger leurs collègues. »

Nous ne saurions mieux dire que c'est l'association des DRH des grandes collectivités qui demande la suspension du jour de carence, comme le Conseil Scientifique d'ailleurs.

Mais, au-delà de l'urgente et indispensable suspension de ce dispositif, la CGT continue de réclamer son abrogation pure et simple.

A ce propos Madame la Ministre, vous avancez dans les médias le recul du nombre de jours d'arrêt maladie en 2019 par rapport à 2018 (920 000 contre 990 000).

D'où sortent ces chiffres que nous n'avons trouvé nulle part ? Sont-ils attachés à la seule Fonction publique d'État ou aux trois versants ?

Tous les éléments d'analyse ont-ils bien été pris en compte ?

Par exemple, l'épidémie saisonnière de grippe a été bien plus longue sur 2018 (5 semaines) que sur 2019.

Enfin, l'étude de l'INSEE de novembre 2017 portant sur les deux premières années du jour de carence soulignait certes un recul des courts arrêts de maladie, mais une augmentation de ceux d'une semaine à trois mois.

Bref, la CGT réclame la transparence pour mener un vrai débat sérieux et approfondi sur cette question.

SUR LA RÉMUNÉRATION :

Nous faisons un bilan très négatif des « primes Covid » qui ont posé et posent encore de nombreux problèmes d'application et produisent des effets délétères notamment en termes de cohésion des équipes, d'inégalités entre services, entre ministères, entre collectivités, entre établissements, entre versants, y compris entre Femmes et Hommes.

Il y a une nécessité d'un point d'étape global.

Mais sur le fond, la CGT persiste à penser que la reconnaissance des qualifications et de l'engagement des agents ce sont bien les augmentations générales de traitement.

NOUS SOMMES IMMÉDIATEMENT DISPONIBLES POUR DES NÉGOCIATIONS EN LA MATIÈRE.